## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** MME VALERIE GUARINO

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 20 Septembre 2019

<u>OBJET</u>: Travaux dans les collèges publics : 4ème liste d'opérations relatives à la sécurisation au titre de l'année 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé d'approuver :

- la 4ème liste des opérations, dans 22 collèges publics du département des Bouches- du-Rhône, relative à la sécurisation au titre de l'année 2019,
- le montant de l'enveloppe globale prévisionnelle de 8 200 000 €TTC.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Les prestations seront lancées selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatifs aux marchés publics.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée